

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 41 du 21 août 2014**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 28**

**ARRÊTÉ**

fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés du personnel non officier pour son admission par concours à l'école militaire de la flotte.

*Du 8 juillet 2014*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

**ARRÊTÉ fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés du personnel non officier pour son admission par concours à l'école militaire de la flotte.**

*Du 8 juillet 2014*

NOR D E F B 1 4 5 1 3 5 9 A

---

*Texte abrogé :*

Arrêté n° 0-5002-2012 du 19 mars 2012 (BOC N° 24 du 1er juin 2012, texte 17 ; BOEM 321.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 321.2

*Référence de publication :* BOC n° 41 du 21 août 2014, texte 28.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire, Livre premier. ;

Vu le décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des officiers de marine et des officiers spécialisés de la marine ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2009 modifié, fixant la liste des brevets ouvrant l'accès aux échelles de solde n° 3 et n° 4 au personnel non officier de la marine nationale et les conditions requises pour leur obtention,

Arrête :

Art. 1er. Le présent arrêté a pour objet de lister, en application de l'article 5. du décret du 12 septembre 2008 susvisé, les brevets et certificats militaires que doit détenir le personnel non officier pour l'admission à l'école militaire de la flotte dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Art. 2. La liste des brevets et certificats militaires est fixée ainsi qu'il suit :

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS MILITAIRES EXIGÉS : BREVET SUPÉRIEUR OU CERTIFICAT AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique.	Brevet supérieur (BS) de navigateur (1). BS de navigateur-timonier.
Opérations-transmissions.	BS de radiotélégraphiste (1). BS de transfiliste (1). BS de transmetteur (1). BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire d'un des brevets de maîtrise suivants : - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).

Opérations de lutte au-dessus de la surface.	<p>BS de détecteur (1).</p> <p>BS d'électronicien d'armes (1).</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).</li> </ul>
Opérations de lutte sous la mer.	<p>BS de détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI) ;</li> <li>- certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).</li> </ul> <p>BS de navigateur (1) ou BS de navigateur-timonier chef de quart et officier de quart opérations sur sous-marin nucléaire d'attaque.</p>
Opérations-environnement.	BS de météorologiste océanographe.
Opérations de guerre des mines.	<p>BS de détecteur anti-sous-marin titulaire du certificat supérieur de lutte contre les mines (CLUTTEMINSUP) (1).</p> <p>BS de plongeur démineur.</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p> <p>BS opérations titulaire du certificat supérieur de technologie des systèmes armes-équipements du domaine des opérations branche guerre des mines (CSUP TECHOPS/GDM).</p>
Armes-équipements.	<p>BS de détecteur (1).</p> <p>BS de détecteur anti-sous-marins (1).</p> <p>BS de missilier artillerie (1).</p> <p>BS de missilier armes sous-marines (1).</p> <p>BS d'électronicien d'armes (1).</p> <p>BS de mécanicien d'armes.</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ;</li> <li>- chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ;</li> <li>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFCOTRI).</li> </ul> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CCONTMISTRI) ;</li> <li>- conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CCINELETRI) ;</li> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche informatique (CQUALBEMINF) (1) ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ;</li> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ;</li> <li>- qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémessure (CQUALBEMTEL).</li> </ul>
Fusilier-protection.	BS de fusilier.
Tactique aéronautique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS de détecteur navigateur aérien (1).</li> <li>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</li> <li>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</li> <li>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</li> </ul>
Contrôleur d'opérations aériennes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS de toutes spécialités aéronautiques.</li> <li>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</li> <li>BS de détecteur ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</li> </ul>
Contrôleur de circulation aérienne.	BS de contrôleur d'aéronautique.
Mécanique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS de mécanicien naval.</li> <li>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte (1).</li> <li>BS de mécanicien-électricien de direction de port (1).</li> <li>BS de mécanicien-électricien automobile (1).</li> <li>BS de mécanicien-électricien de base navale (1).</li> <li>BS de spécialiste d'atelier naval.</li> </ul>
Électricité.	BS d'électrotechnicien.
Sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS d'électromécanicien de sécurité (1).</li> <li>BS de marin pompier.</li> </ul>
Maintenance aéronautique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS d'électronicien de bord d'aéronautique (1).</li> <li>BS de mécanicien de bord d'aéronautique (1).</li> <li>BS d'électromécanicien d'aéronautique (1).</li> <li>BS d'électronicien d'aéronautique (1).</li> <li>BS de mécanicien d'aéronautique (1).</li> <li>BS porteur.</li> <li>BS avionique.</li> <li>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</li> </ul>
Énergie-propulsion nucléaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</li> <li>- chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ;</li> <li>- chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ;</li> <li>- instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (CINSTRUTRI) ;</li> <li>- instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ;</li> <li>- instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ;</li> <li>- instrumentiste propulsion de porte-avions nucléaire (PAN) (CINSPROPAN) ;</li> <li>- rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ;</li> <li>- rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ;</li> <li>- chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFPROTRI) ;</li> <li>- spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type « Le Triomphant » (MCHEFÉLECTRI).</li> </ul>
Informatique générale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>BS d'informaticien d'informatique spécifique branche sous-marin (1).</li> <li>BS d'informaticien d'informatique générale (1).</li> <li>BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</li> </ul>

	<p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réseaux (RÉSEAUX) ;</li> <li>- sécurité des systèmes d'information (SSI) ;</li> <li>- technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ;</li> <li>- assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC) (1).</li> </ul> <p>BS d'hydrographe et météorologiste océanographe titulaire du certificat de programmeur (CPROGRAM) (1) ou du certificat d'administrateur systèmes et réseaux d'hydrographie, d'océanographie et de météorologie (CSYSRES-HOM).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP) (1).</p>
Renseignement-relations internationales.	<p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- opérateur linguistique d'interception (COPLIN) ;</li> <li>- analyste en guerre électronique (CANELINT) ;</li> <li>- décodeur décrypteur du deuxième niveau (CDÉCODEC2) ;</li> <li>- certificat technique du deuxième degré de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques (CDASEM) ;</li> <li>- opérateur d'écoute du deuxième degré (COPÉCOUT2) ;</li> <li>- interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA) ;</li> <li>- analyste ROEM du deuxième niveau (CANAROEM2) ;</li> <li>- renseignement du deuxième niveau (CRENSE2).</li> </ul>
Relations publiques.	BS de toutes spécialités.
Finances, logistiques et ressources humaines.	<p>BS d'assistant du commandement.</p> <p>BS de comptable logisticien.</p> <p>BS de gérant de collectivité.</p> <p>BS de gestionnaire des ressources humaines.</p> <p>BS d'assistant de foyer (1).</p> <p>BS de fourrier (1).</p> <p>BS de commis aux vivres (1).</p> <p>BS de cuisinier (1).</p> <p>BS de maître d'hôtel (1).</p> <p>BS de restauration (1).</p> <p>BS de secrétaire militaire (1).</p> <p>BS d'agent postal (1).</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un diplôme d'État relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales option animation sociale et socioculturelle.</p>
Psychologie appliquée.	<p>BS d'infirmier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un master de psychologie.</p>
Sûreté défense.	<p>BS d'inspecteur de la sûreté navale (1).</p> <p>BS d'inspecteur de la sûreté défense.</p>
Entraînement physique militaire et sportif.	<p>BS sport (1).</p> <p>BS entraînement physique militaire et sportif.</p>

Art. 3. L'arrêté n° 0-5002-2012 du 19 mars 2012 fixant la liste des brevets et certificats militaires exigés du personnel non officier pour son admission par concours à l'école militaire de la flotte, est abrogé.

Art. 4. Le directeur du personnel militaire de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel des armées* et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

---

(1) Le brevet de maîtrise, les brevets supérieurs, certificats et mentions ne sont plus attribués.